**EM4.5 Le SI et les risques informationnels**

1)Risques des SI

1)Impacts des SI sur l’organisation ?

Intro : le développement d’un SI ne peut se faire sans prendre en compte les questions environnemental, sociale, sécuritaire, financière, juridique et humaine.

I)Les risques liées au SI

A)Les risques environnementaux

Du fait de leur consommation énergétique, l’empreinte écologique des SI est de plus en plus importante : consommation des datacenters, postes de travail, permanence de la disponibilité des serveurs, mise en veille des équipements.

De ce fait une démarche éco-responsable peut être mise en œuvre :

* Virtualisations, mutualisation des postes de travail
* Choix de solutions logiciels de durables
* Optimisation des systèmes de climatisation des locaux de serveur
* Meilleure gestion des big data

Le développement des TIC doit d’inscrire dans une démarche de développement durable qui se définit comme une croissance acceptable ne compromettant pas le développement des générations futures.

B)Les risques sociaux

* La confusion entre la sphère privée et la sphère professionnel risque de s’aggraver. Les entreprises sont de plus en plus confrontées à l’usage personnel des outils professionnel mis à disposition, les tribunaux interviennent pour mettre des limites entre la vie privé et professionnel(arrêt Nikon).

A l’inverse le salarié doit se protéger du fait que l’entreprise mettre à sa disposition des outils de manière permanente (encadrement de la géolocalisation).

* La mise en place d’un SI nécessite de nouvelle compétence et qualifications ce qui suppose une capacité d’adaptation de la part des salariés et la mise en place de formation de la part de l’employeur.

C)Les risques liées à la sécurité

L’approche SI suppose la prise en compte des risques liées au patrimoine informationnel de l’entreprise ainsi doivent assurer :

* La sécurité physique des matériels dont la perte peut signifier la perte de données vitales pour la pérennité de l’entreprise
* La sécurité logique du système : des failles peuvent être exploités par des pirates..(loi gaudefrin)

II)les impacts du SI

LE SI a des impacts sur l’organisation et sur les acteurs tant interne (DSI, ASR, utilisateurs) qu’externe (clients, fournisseurs). Ces impacts peuvent juridiques, financiers ou humain.

A) Impact financier

Les investissements liés au Si sont important (matériels, logiciel, formation) mais ils limitent les couts salariaux en éliminant les tâches répétitives notamment administratif.

Par ailleurs les entreprises peuvent recourir à l’externalisation pour élaborer leurs SI pour en retirer un avantage financer.

L’entreprise réseaux intègrent les partenaires de l’organisation dans son SI et de ce fait permet de diminuer les couts (ex : mis en place d’un édit, échange de données informatisé avec les fournisseurs)

B) Impacts juridiques

Développé un SI suppose de négocier des contrats (achat de matériel, licence d’utilisation de logiciels, maintenance) puis de les gérer (reproduction du contrat, clause de responsabilité, réversibilité, garantie). Exemple : dans un contrat dit édit il est nécessaire d’établir les obligations en matière de sécurité de gestion de accès, de conservation des données.

C) Impact humain

Les TIC permettent à l’organisation d’être plus agile moins bureaucratique avec une hiérarchie plus plate. IL s’en suit une redistribution de l’information et plus d’autonomie pour les collaborateurs. Une culture du partage dans l’entreprise est nécessaire. Le SI peut aboutir à la suppression d’emploi.